



Ordre du Jour de la Séance

- **Fixation du nombre d'adjoints au Maire**
- **Nouvelle autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 – régularisation de la délibération D.2025-057**
- **Désaffectation des parcelles cadastrées section AB n° 711 et 712**
- **Déclassement des parcelles cadastrées section AB n° 711 et 712 du domaine public communal**
- **Cession à titre gratuit des parcelles cadastrées section AB n° 711 et 712 au Département**
- **Convention dispositif mobile de recueil des données pour les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports**
- **Convention de service relative à l'accès aux services extranet de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)**
- **Lancement d'une procédure de reprise de concessions funéraires dans les cimetières communaux**
- **Autorisation d'utilisation du dispositif de télétransmission communal pour la transmission des actes du Centre communal d'action sociale (CCAS)**
- **Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions de mise à disposition de la salle Henriette Bachollet (médiathèque Pierre Sourbié)**
- **Tableau des effectifs de la commune au 1er janvier 2026**
- **Questions diverses**

	P	ABS	PROC
BADOC Kévin		X	
BAÏADA Sylvain		X	
BASSO-GUICHARD Claire	X		
BERTHAUX Frédéric	X		
BOURCIER Nicole		X	
CAM Jean-Claude	X		
DENIS Dominique	X		
GAUCHET Marie		X	BASSO-GUICHARD Claire
LARONDE Isabelle	X		
LE MOING François	X		
MAZILLE Marie-Laure	X		
NEGRE Carole		X	
ZULIAN Fernand	X		
TOTAL	8	5	1

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire : BASSO-GUICHARD Claire

Compte rendu Conseil précédent : 03/12/2025

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Pour	9	Contre	0	Abstention	0
------	---	--------	---	------------	---

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

DC.2026-01 — MARCHE DE SERVICES — SOLUTION WEMAGNUS (BERGER-LEVRULT)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a pris, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil en matière de commande publique, une décision portant sur la conclusion d'un marché public de services avec la société Berger-Levrault pour la solution WEMAGNUS – Pack Privilège.

Cette solution constitue l'évolution du logiciel E.MAGNUS actuellement utilisé par la commune pour la gestion administrative et financière, et permet d'assurer la continuité des usages, la reprise des données et la compatibilité avec les applications existantes de l'éditeur, notamment le logiciel BL Enfance utilisé pour la restauration scolaire.

Le marché est conclu sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément au Code de la commande publique, le montant du besoin étant inférieur au seuil réglementaire. Il est établi pour une durée ferme de trois ans, en mode saas, incluant l'hébergement, la maintenance, les mises à jour et l'assistance.

Le montant total prévisionnel du marché s'élève à 12 614,00 € HT sur trois ans, avec facturation annuelle. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Cette décision est portée à la connaissance du Conseil municipal conformément aux dispositions réglementaires.

ORDRE DU JOUR

D.2026-001 — Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Fernand ZULIAN a annoncé sa démission de ses fonctions d'adjoint lors de la séance du 3 décembre 2025, avec effet au 1er janvier 2026.

Il précise que le nombre d'adjoints au maire est fixé par délibération du Conseil municipal, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. La commune comptait jusqu'à présent quatre adjoints.

Compte tenu de cette démission et de la proximité des élections municipales prévues les 15 et 22 mars prochains, Monsieur le Maire indique qu'il apparaît préférable de ne pas procéder à une nouvelle élection d'adjoint pour cette fin de mandat et de réorganiser l'exécutif municipal sur une base resserrée.

Il propose en conséquence de fixer le nombre d'adjoints au maire à trois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints au Maire à trois et d'abroger les dispositions antérieures fixant ce nombre à quatre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-002 — Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite d'un quart des crédits ouverts l'année précédente.

Il indique que la délibération adoptée en décembre 2025 comportait une erreur de calcul, des restes à réaliser ayant été intégrés dans l'assiette de référence, ce qui a fait l'objet d'une observation des services de l'État dans le cadre du contrôle de légalité.

La présente délibération vise donc à rapporter la précédente et à fixer un nouveau plafond conforme, établi à 121 113,78 €, avec une répartition par chapitres d'investissement afin d'assurer la continuité des opérations en début d'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-003 — Désaffectation des parcelles cadastrées AB 711 et 712

Monsieur le Maire présente le dossier de régularisation foncière engagé avec le Département autour des emprises du collège.

Il rappelle que les parcelles cadastrées section AB n°711 et 712 ne sont plus affectées à un usage direct du public ni à un service public communal et qu'il convient, avant toute opération de déclassement puis de cession, d'en constater formellement la désaffectation.

Cette étape constitue un préalable juridique obligatoire à la poursuite de la procédure foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal constate la désaffectation des parcelles AB 711 et 712.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-004 — Déclassement des parcelles AB 711 et 712

Dans la continuité de la désaffectation qui vient d'être constatée, Monsieur le Maire indique qu'il convient désormais de prononcer le déclassement de ces parcelles du domaine public communal afin de permettre leur intégration dans le domaine privé de la commune.

Ce déclassement est une condition juridique nécessaire à toute cession ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prononce le déclassement des parcelles AB 711 et 712 du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-005 — Cession à titre gratuit des parcelles AB 711 et 712 au Département

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles, attenantes au collège, s'inscrivent dans le programme départemental de régularisation foncière des équipements scolaires.

Après désaffectation puis déclassement, la commune peut désormais procéder à leur cession. Il est proposé une cession à titre gratuit au Département, justifiée par un motif d'intérêt général en lien direct avec les compétences exercées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise la cession à titre gratuit des parcelles AB 711 et 712 au Département et autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention dispositif mobile de recueil CNI / passeports

Le Conseil municipal a décidé de surseoir à sa décision en raison du manque d'informations concernant le périmètre d'intervention et les moyens alloués.

D.2026-006 — Convention de service MSA — accès extranet

Monsieur le Maire présente la convention de service permettant à la commune, en tant que tiers bénéficiaire de paiements, d'accéder de manière sécurisée aux services extranet de la Mutualité Sociale Agricole.

Cet accès permet la consultation dématérialisée des décomptes et informations de paiement, dans un cadre strictement nominatif et sécurisé, conforme aux règles de confidentialité et de protection des données.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-007 — Lancement d'une procédure de reprise de concessions funéraires

Monsieur le Maire présente le recensement réalisé dans plusieurs cimetières communaux, mettant en évidence des concessions en état d'abandon ou arrivées à échéance sans renouvellement.

Il rappelle que la procédure de reprise est strictement encadrée par les textes et nécessite constats, publicité et recherches des ayants droit. Il est proposé d'engager formellement cette procédure et de constituer une provision budgétaire destinée à couvrir les frais correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de lancer la procédure de reprise et d'inscrire une provision dédiée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-008 — Télétransmission des actes du CCAS

Monsieur le Maire indique que les actes du CCAS soumis au contrôle de légalité doivent être transmis aux services de l'État par voie dématérialisée.

La commune disposant déjà d'un dispositif homologué de télétransmission, il est proposé d'en autoriser l'utilisation pour les actes du CCAS, afin de sécuriser les envois et de simplifier l'organisation administrative, sans remettre en cause l'autonomie juridique du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise cette utilisation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-009 — Conventions de mise à disposition de la salle Henriette BACHOLLET

Monsieur le Maire rappelle que la commune est amenée à utiliser ponctuellement la salle Henriette BACHOLLET, située à la médiathèque, pour des actions culturelles ou institutionnelles.

Afin de simplifier la gestion administrative de ces utilisations, il est proposé d'autoriser le Maire à signer directement les conventions de mise à disposition avec la communauté de communes, dans le respect des conditions fixées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette autorisation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-010 — Tableau des effectifs au 1er janvier 2026

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs arrêté au 1er janvier 2026, établi à partir des délibérations de création de postes, de la situation des agents en poste et des besoins des services.

Ce tableau recense l'ensemble des emplois permanents, pourvus ou vacants, par filière, grade et durée de service. Les suppressions de postes envisagées feront l'objet d'une consultation préalable du Comité Social Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le tableau des effectifs tel que présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

INFOS/QUESTIONS DIVERSES

1. Problématique liée à un bâtiment dégradé

M. CAM attire l'attention du conseil municipal sur l'état d'une maison dont la toiture est fortement dégradée, permettant l'installation de nombreux pigeons. Cette situation entraîne un dégagement d'odeurs nauséabondes particulièrement inconfortables pour le voisinage.

Il indique que trois riverains ont adressé un courrier à la mairie afin de signaler cette problématique et qu'ils sont dans l'attente d'une réponse.

2. Odeurs provenant de l'assainissement de l'EHPAD

M. ZULIAN informe le conseil municipal que des odeurs provenant du système d'assainissement de l'EHPAD persistent.

3. Proposition de formation – taille douce des arbres

Mme Claire BASSO-GUICHARD, en lien avec un organisme de formation, présente une proposition de formation à la taille douce des arbres destinée à quatre agents communaux, organisée par le CFA de Montauban.

Les élus valident le principe de cette formation.
Celle-ci sera organisée sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

La formation se déroulera sur deux journées : le 27 mars 2026 et le 20 novembre 2026.

Fin du Conseil Municipal : 20h30

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 15/04/2026

Signature du Secrétaire de Séance :

Manon LAFAGE



PV CM 05/02/2026

Signature du Président de Séance :

Bernard REY



5/5